



INSTITUTION  
**DEFOREST  
DE LEWARDE**  
DOUAI



 03.27.98.47.43  
 ufa@ddl-douai.fr  
 67 rue Jean de Gouy, 59500 Douai

## BAC PRO Animation Enfances et Personnes âgées (en alternance) 2025-2027 RNCP : 34605

Nom du certificateur : Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Date d'enregistrement de la certification : 31 Août2025

### ● PUBLIC

Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

### ● PRÉREQUIS

- Etre âgé(e) de 15 à 29 ans ;
- Avoir validé une année de seconde ou un cap;
- Etre motivé(e) à exercer le métier visé et par la Formation en alternance.

### ● MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Délais : Article L6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat ».

L'inscription est possible légalement jusqu'au 30/11/2025.

Remarque : Pour cette formation en 1 an, sans prestation ou expérience liée à la petite enfance, au-delà de deux mois, la formation ne permettra pas d'acquérir

### ● OBJECTIFS PROFESSIONNELS et MÉTIERS

Le titulaire du baccalauréat professionnel Animation enfants et personnes âgées possède les compétences nécessaires pour concevoir et réaliser des activités de nature variée, notamment auprès d'un public jeune ou de personnes âgées en perte d'autonomie.

Il maîtrise les techniques nécessaires à la conduite d'un projet d'animation : conception, organisation, réalisation et évaluation des activités.

Il est doté de compétences relationnelles indispensables pour accueillir, communiquer et impulser une dynamique au sein du groupe dont il a la charge.

Le diplômé peut être employé notamment par des centres de loisirs, des Maisons de la Jeunesse et de la Culture, des associations, des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), des centres sociaux, des services d'aide et de maintien à domicile. Il y occupe des postes d'animateur socio-culturel, animateur périscolaire, animateur en gérontologie, animateur social ....

- Métiers ciblés : Animateur en centre de loisirs / périscolaire, Assistant maternel (avec agrément), Auxiliaire de puériculture - après une formation/concours, Animateur en maison de retraite (EHPAD), Animateur en gérontologie , Accompagnant éducatif et social (AES) - après formation, Animateur de quartier ou en centre social, Animateur en médiathèque ou maison de jeunes ...

### ● PERSPECTIVES POST-FORMATION

- BP JEPS spécialité animateur mention animation sociale ;
- BP JEPS spécialité animateur mention loisirs tous publics ;
- BTSA Développement, animation des territoires ruraux ;
- DEJEPS animation socio-éducative ou culturelle mention animation sociale ;
- BTS SP3S - Brevet de Technicien Supérieur en Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social ;
- BTS ESF - Brevet de Technicien Supérieur en Economie Sociale et Familiale.



# ORGANISATION DE LA FORMATION

## MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apport théorique et pratique – Mise en situation Alternance : 2 jours en centre, le reste en entreprise.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle ponctuel et Contrôle en Cours de Formation

## VALIDATION

Diplôme d'Etat, niveau 4, Bac pro AEPa.

## NOMBRE DE PARTICIPANTS

Nous avons une capacité maximale de 15 alternants.

## DURÉE DE LA FORMATION

Le BAC PRO Animation se déroule sur 2 ans  
(Soit 1158h de formation)

## TARIFS DE LA FORMATION

Tarif de la formation : 9000€ pris en charge par l'OPCO.

Selon le décret n° 2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage »

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap)

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

L.6227-6 du Code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent ... »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...), à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant. »

Le reste à charge pour l'entreprise qui accueille l'apprenti est à 0€

## PÉDAGOGIQUES ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Afin de sécuriser le parcours des personnes en situation de handicap, nous mettons en œuvre les moyens d'adapter la prestation.

Tous nos plateaux techniques sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Locaux : accessibles aux personnes à mobilité réduite – Réglementation ERP.

-Service Handicap du CFA Jean BOSCO :  
07.87.14.25.31 ou handicap@cfajeambosco.fr

-Service Mobilité du CFA Jean BOSCO :  
mobilite@cfajeambosco.fr

## LES TAUX POUR :

2024

Taux de réussite - %

Taux de poursuite d'étude - %

Taux d'interruption en cours de formation - %

Taux d'insertion professionnelle - %

Taux d'insertion dans un des métiers visés - %

## VALEUR AJOUTÉE

-Un suivi individualisé des étudiants rendu possible par la taille humaine de la structure

-Un point écoute pour les étudiants

-Les salles spacieuses équipées wifi

-Open space convivial

-Des formateurs professionnels

-Foyez convivial

-Ordinateur sur toute la durée de l'apprentissage

Inscris-toi

EXPERT MISE EN RELATION SERVICE  
DÉVELOPPEMENT CFA DU SECTEUR :  
Mme Isabelle Leroux  
Mail: isabelle.leroux@cfajeambosco.fr

